

**Extrait du procès-verbal  
des délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 7 novembre 2011

Nombre de conseillers élus

11

Conseillers en fonction

11

Conseillers présents

10

Sous la présidence de M. MULLER Dominique Maire

**Conseillers présents** : FOURNIER C. / DOSSMANN M. /  
HINDENNACH G. / KREMMEL M.L / RIFF D / FALK E.  
SCHARSCH J. / KEITH H. / WOLFF B.

**Conseiller absent** : HEIM C. / (excusée)

**Présentation pour approbation du procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2011 :**

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 3 octobre 2011.

**Mise en œuvre de la dématérialisation des actes :**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion a retenu un prestataire agréé CDC FAST, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, en vue de permettre aux communes, la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. Il demande le Conseil Municipal s'il souhaite adhérer au dispositif de dématérialisation des actes.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire :

- à procéder à la dématérialisation des actes,
- à signer la convention de dématérialisation avec la Préfecture.

**Approbation du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Région de Saverne :**

M. le Maire expose dans le détail les objectifs et les orientations du contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Région de Saverne qui sera signé prochainement par le Conseil Général du Bas-Rhin avec les communes, la communauté de communes, ainsi que les autres structures de coopération qui développent à leur niveau des actions sur le territoire du contrat.

Il rappelle que ce contrat de territoire est un acte fédérateur qui a vocation à regrouper en un document unique l'ensemble des aides financières et des prestations d'assistance et d'ingénierie qu'apporte le Conseil Général aux échelons communal et intercommunal, pour la période 2011-2016. A ce titre, des opérations portées par la commune sont inscrites dans ce contrat.

Il indique que le Conseil Général approuvera les termes de ce contrat lors de sa réunion plénière du 24 octobre 2011. Il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de signer ce document.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

- approuve, à l'unanimité le contrat de territoire de la Région de Saverne conclu pour la période 2011-2016
- autorise la Maire à signer le contrat de développement et d'aménagement du territoire de la Région de Saverne.

### **Recensement de la population en 2012 : nomination d'un coordonnateur et d'un agent recenseur :**

En vue de l'organisation du recensement de la population en 2012, M. le Maire propose au Conseil Municipal de nommer comme coordonnateur communal M. Marcel STORCK secrétaire de mairie et comme agent recenseur Mme Sandrine BINDREIFF.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la désignation de M. Marcel STORCK comme coordonnateur communal et de Mme Sandrine BINDREIFF comme agent recenseur, décide d'attribuer à cette dernière une rémunération brute égale à la dotation forfaitaire accordée par l'Etat, soit 1071 € dont il faudra déduire les charges sociales.

### **Présentation du rapport d'activités 2010 de la communauté de Communes de la Région de Saverne :**

En application de l'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales, le rapport d'activité 2010 accompagné du Compte Administratif 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne sont communiqués au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2010 de la Communauté de Communes de la Région de Saverne.

### **Redevance incitative pour les ordures ménagères :**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de la redevance incitative pour les ordures ménagères, la Commune devra payer une redevance au même titre que les foyers, et dans cette optique il y a lieu de définir le nombre et la taille des poubelles à mettre en place pour les différents bâtiments communaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prévoir :

- pour la mairie 1 poubelle de 240 l vidée une fois par mois pour les ordures et 2 poubelles pour les papiers et plastics
- pour la salle polyvalente 1 poubelle de 240 l à vider selon le remplissage pour les ordures et 1 poubelle pour les papiers et plastics
- pour l'école 1 poubelle de 240 l pour les ordures à vider une fois par mois et 1 poubelles pour les papiers et plastics.

Pour l'organisation d'une fête dans la salle, le Conseil Municipal décide de facturer à l'utilisateur le prix d'une levée supplémentaire.

En ce qui concerne le clubhouse qui connaît une activité régulière, le Conseil Municipal considère que l'Union Sportive devra s'occuper elle-même de la gestion des ses ordures.

Ces dispositions seront portées à la connaissance des associations à l'occasion de la réunion de mise en place du calendrier des fêtes.

### **Compteur électrique pour le clubhouse :**

Suite au refus de l'Union Sportive de faire la demande auprès de l'ES pour la pose d'un compteur électrique destiné au relevé des consommations pour le clubhouse et l'éclairage du stade, malgré de nombreuses relances de la part de la Commune, le Conseil Municipal décide de faire poser ce compteur au nom de la Commune et de facturer l'intégralité de l'abonnement et des consommations à l'Union Sportive.

### **Organisation d'une fête de l'Avent :**

Mme Christiane FOURNIER rapporte au Conseil Municipal que la section Patrimoine de l'ACSF organise les 26 et 27 septembre une fête de l'Avent avec le programme suivant :

- le samedi 26 à 17 h 00 balade contée aux lanternes et lumignons à travers le village, à l'issue de laquelle les enfants pourront décorer les sapins, avec des objets qu'ils auront réalisés lors de séances de bricolage, il leur sera servi un chocolat chaud et aux adultes un vin chaud
- le dimanche 27 à 16 h 30 concert de l'Avent proposé par l'ASAMOS, à l'Eglise.

Compte tenu du cercle restreint des membres de la section patrimoine Mme FOURNIER sollicite le concours des conseillers, ainsi que la prise en charge du chocolat chaud par la commune pour les enfants .

### **Transfert de crédits :**

Le Conseil Municipal vote les transferts de crédits suivants au budget 2011 :

- article 6554 : + 5000
- article 022 : - 1000
- article 60621 : - 1000
- article 6064 : - 1000
- article 66111 : - 2000

### **Présentation des rapports d'activités :**

Le conseil municipal prend acte des rapports d'activités de l'année 2010 du SIVOS du Sternenberg, de l'Association Réseau d'Animation Jeunes ainsi que du centre de gestion du Bas-Rhin.

### **Avenant au marché des travaux de rénovation de la salle polyvalente :**

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que, dans sa délibération du 4.07.2011, il avait approuvé la signature d'un avenant au marché des travaux de rénovation de la salle polyvalente, d'un montant de 6 018,80 € HT, avec l'entreprise SCHALCK. Or, il s'avère que les travaux supplémentaires réalisés ne reviennent finalement qu'à 2 772,30 € HT.

Le Conseil Municipal autorise donc le Maire à signer un avenant avec l'entreprise SCHALCK d'un montant de 2 772,30 € HT.

### **Urbanisme : Instauration de la taxe d'aménagement :**

**Vu** le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré,

- **décide**, à l'unanimité, d'instituer, sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 3 %,
- **décide**, par 6 voix pour et 3 voix contre de ne pas accorder d'exonération facultative.

Cette délibération annule et remplace celle prise le 3.10.2011 portant sur le même objet.

Pour copie conforme

Saessolsheim, le 9 novembre 2011.

Le Maire